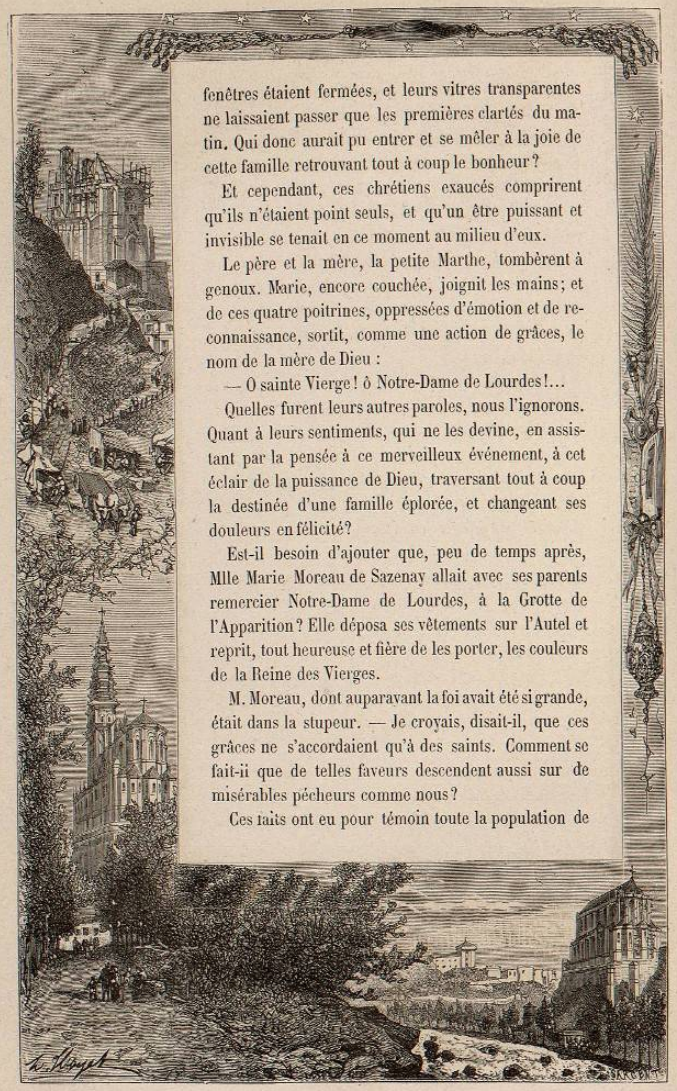

fenêtres étaient fermées, et leurs vitres transparentes ne laissaient passer que les premières clartés du matin. Qui donc aurait pu entrer et se mêler à la joie de cette famille retrouvant tout à coup le bonheur?

Et cependant, ces chrétiens exaucés comprirent qu'ils n'étaient point seuls, et qu'un être puissant et invisible se tenait en ce moment au milieu d'eux.

Le père et la mère, la petite Marthe, tombèrent à genoux. Marie, encore couchée, joignit les mains; et de ces quatre poitrines, oppressées d'émotion et de reconnaissance, sortit, comme une action de grâces, le nom de la mère de Dieu :

— O sainte Vierge! ô Notre-Dame de Lourdes!...

Quelles furent leurs autres paroles, nous l'ignorons. Quant à leurs sentiments, qui ne les devine, en assistant par la pensée à ce merveilleux événement, à cet éclair de la puissance de Dieu, traversant tout à coup la destinée d'une famille éplorée, et changeant ses douleurs en félicité?

Est-il besoin d'ajouter que, peu de temps après, Mlle Marie Moreau de Sazenay allait avec ses parents remercier Notre-Dame de Lourdes, à la Grotte de l'Apparition? Elle déposa ses vêtements sur l'Autel et reprit, tout heureuse et fière de les porter, les couleurs de la Reine des Vierges.

M. Moreau, dont auparavant la foi avait été si grande, était dans la stupeur. — Je croyais, disait-il, que ces grâces ne s'accordaient qu'à des saints. Comment se fait-il que de telles faveurs descendent aussi sur de misérables pécheurs comme nous?

Ces faits ont eu pour témoin toute la population de





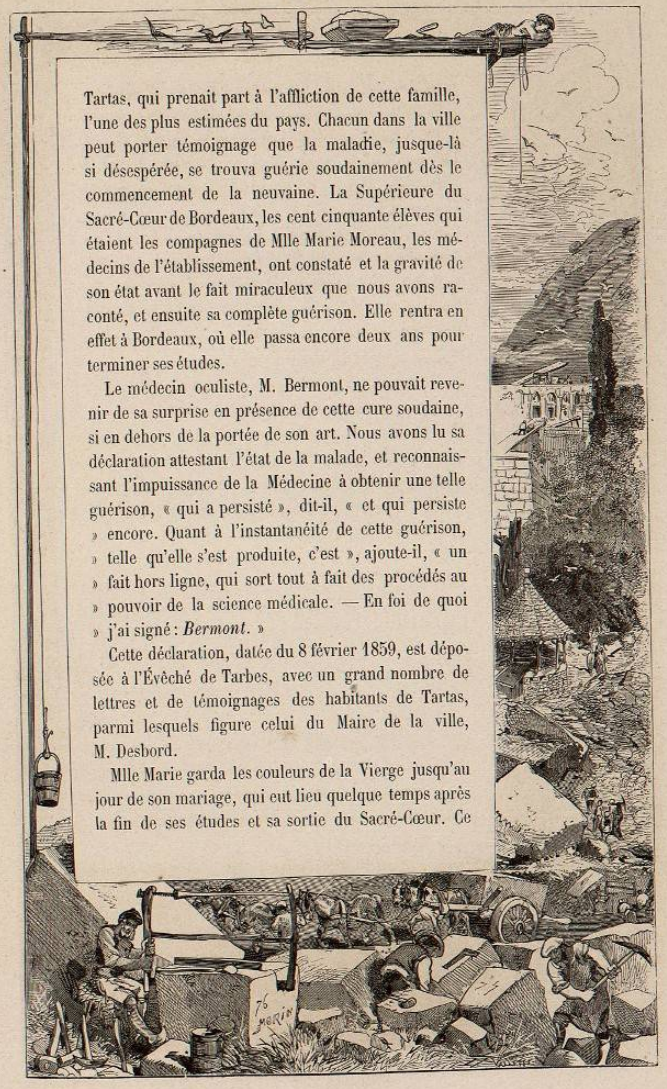

Tartas, qui prenait part à l'affliction de cette famille, l'une des plus estimées du pays. Chacun dans la ville peut porter témoignage que la maladie, jusque-là si désespérée, se trouva guérie soudainement dès le commencement de la neuvaine. La Supérieure du Sacré-Cœur de Bordeaux, les cent cinquante élèves qui étaient les compagnes de Mlle Marie Moreau, les médecins de l'établissement, ont constaté et la gravité de son état avant le fait miraculeux que nous avons raconté, et ensuite sa complète guérison. Elle rentra en effet à Bordeaux, où elle passa encore deux ans pour terminer ses études.

Le médecin oculiste, M. Bermont, ne pouvait revenir de sa surprise en présence de cette cure soudaine, si en dehors de la portée de son art. Nous avons lu sa déclaration attestant l'état de la malade, et reconnaissant l'impuissance de la Médecine à obtenir une telle guérison, « qui a persisté », dit-il, « et qui persiste » encore. Quant à l'instantanéité de cette guérison, » telle qu'elle s'est produite, c'est », ajoute-il, « un » fait hors ligne, qui sort tout à fait des procédés au » pouvoir de la science médicale. — En foi de quoi » j'ai signé : *Bermont*. »

Cette déclaration, datée du 8 février 1859, est déposée à l'Évêché de Tarbes, avec un grand nombre de lettres et de témoignages des habitants de Tartas, parmi lesquels figure celui du Maire de la ville, M. Desbord.

Mlle Marie garda les couleurs de la Vierge jusqu'au jour de son mariage, qui eut lieu quelque temps après la fin de ses études et sa sortie du Sacré-Cœur. Ce

jour-là même, elle se rendit à Lourdes et quitta la robe de la jeune fille pour revêtir celle de l'épouse.

Elle voulut faire don de ce vêtement bleu et blanc à une autre enfant, aimée aussi par la sainte Vierge, à Bernadette. Ayant la même mère, n'étaient-elles pas un peu sœurs?

C'est le seul cadeau que Bernadette ait jamais accepté. Elle a porté pendant plusieurs années, jusqu'à ce qu'elle ait été tout à fait usée, cette robe dont les couleurs rappelaient la bienfaisante toute-puissance de la divine Apparition de la Grotte.

Nous sommes en 1869. Voilà déjà onze années que ces événements se sont accomplis. Le bienfait accordé par la très-sainte Vierge n'a point été retiré : la vue de Mlle Moreau a continué d'être parfaite; jamais une rechute, jamais une indisposition, même légère. A moins d'un suicide, je veux dire d'un acte d'ingratitude ou d'un abus de grâces, ce que Dieu ressuscite ne meurt plus. *Resurgens jam non moritur.*

Mlle Marie Moreau de Sazenay se nomme aujourd'hui Mme d'Izarn de Villefort. Elle est mère de trois superbes enfants qui ont les plus beaux yeux du monde. Bien que ce soient des garçons, il n'en est pas un seul qui, parmi ses prénoms de baptême, ne porte en tête le nom de Marie.

## VI

On comptait par centaines les cures miraculeuses. La Commission épiscopale, ne pouvant évidemment entre-

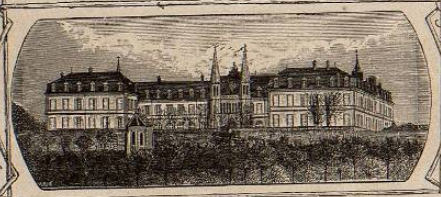





prendre de tout vérifier, en soumit trente à son enquête approfondie. Elle se montra d'une extrême sévérité dans cet examen, et elle n'admit le Surnaturel que lorsqu'il était absolument impossible de faire autrement. Elle repoussa notamment toutes les guérisons qui n'avaient pas eu un caractère à peu près complet d'instantanéité et qui avaient eu lieu progressivement; toutes celles qui avaient été obtenues, alors que l'on faisait encore usage d'un traitement médical, quelque impuissant qu'il eût été jusque-là. « Quoique l'inefficacité des remèdes » prescrits par la Science eût été suffisamment recon- » nue », disait dans son Rapport le secrétaire de la Commission, « on ne pouvait pas en ce cas, rigoureu- » sement et d'une manière exclusive, attribuer la gué- » rison à la vertu surnaturelle de l'eau de la Grotte, » simultanément employée. »

On avait, en outre, signalé à la Commission, comme ayant un caractère miraculeux, de nombreuses faveurs de l'ordre spirituel, des grâces singulières, des conversions inespérées. Il était difficile de constater juridiquement ces événements, qui avaient pour théâtre le fond caché de l'âme humaine et qui échappaient à tout contrôle étranger. Bien que de tels faits, de tels changements de cœur soient parfois plus étonnants et plus merveilleux que le redressement d'un membre ou la cessation d'une maladie physique, la Commission jugea avec raison qu'elle ne devait point les comprendre dans la solennelle et publique enquête dont elle avait été chargée par l'Évêque.

Dans son Rapport à Sa Grandeur, la Commission,

d'accord avec les médecins, divisait en trois catégories les guérisons qu'elle avait étudiées et dont elle avait relaté soigneusement tous les détails dans des procès-verbaux authentiques, signés par les personnes guéries et par de nombreux témoins

La première catégorie se composait des cures, quelque frappantes qu'elles fussent, qui étaient susceptibles d'une explication naturelle. Elles étaient au nombre de six : c'étaient celles de Jeanne-Marie Arqué, veuve Crozat; de Blaise Maumus; de l'enfant Laffite, tous trois de Lourdes; de l'enfant Lasbareilles, de Gex; de Jeanne Crassus, d'Arcizan-Avant; de Jeanne Pomiès, de Loubajac.

La deuxième catégorie se composait des guérisons au sujet desquelles la Commission inclinait à admettre le Surnaturel. De ce nombre, Jean-Pierre Malou, Jeanne-Marie Daube, épouse Vendôme; Bernarde Soubie et Pauline Bordeaux, de Lourdes; Jean-Marie Amaré, de Beaucens; Marcelle Peyrègue, d'Agos; Jeanne-Marie Massot-Bordenave, d'Arras; Jeanne Gezma et Auguste Bordes, de Pontacq.

« La plupart de ces faits », disait l'enquête médicale, « présentent toutes les conditions voulues pour » être admis dans l'ordre surnaturel. On trouvera » peut-être qu'en les excluant nous agissons avec une » trop grande réserve, et que nous montrons une » conscience trop sévère. Mais, loin de nous plaindre » de ce reproche, nous nous en félicitons, parce que » nous sommes convaincus qu'en pareille matière la » sévérité est commandée par la prudence. »





En ces circonstances, il suffisait à la Commission qu'une explication naturelle, même entièrement invraisemblable, fût à la rigueur possible, pour que le Miracle ne fût pas déclaré. Elle rangeait alors le fait dans la catégorie que nous venons d'indiquer.

La troisième classe comprenait les guérisons qui présentaient d'une façon évidente et indéniable le caractère surnaturel. Seize, celles de Blaisette Soupenne, de Benoîte Cazeaux, d'une autre Jeanne Crassus, épouse Crozat, de Louis Bourriette, de l'enfant Justin Bouhohorts, de Fabien et Suzanne Baron, de Lourdes; celles de Mme veuve Rizan et de Henri Busquet, de Nay; de Catherine Latapie, de Loubajac; de Mme veuve Lanou, de Bordères; de Marianne Garrot et de Denys Bouchet, de Lamarque; de Jean-Marie Tambourne, de Saint-Justin; de Mlle Marie Moreau de Sazenay, de Tartas; de Paschaline Abbadie, de Rabasteins, furent reconnues comme incontestablement miraculeuses

« Les maladies dont les sujets, favorisés de gué- » risons si subites et si frappantes, subissaient les » atteintes, étaient la plupart de nature différente, » lisons-nous dans le Rapport de la Commission. « Elles » affectaient des caractères variés : elles apparte- » naient, les unes, à la pathologie interne; les autres, » à la pathologie externe.

» Cependant, ces affections si diverses ont été gué- » ries par l'emploi d'un seul et même élément, tantôt » en lotion, tantôt en boisson, et, sur quelques sujets, » des deux manières à la fois.

» Or, dans l'ordre naturel et scientifique, outre que

» chaque remède n'est mis en usage que d'une ma-
» nière déterminée, il est constant qu'il n'a qu'une
» vertu spéciale appropriée à telle ou telle maladie,
» mais inefficace, sinon nuisible, dans tous les autres
» cas. Ce n'est donc point par une propriété propre
» inhérente à sa composition, que l'eau de Massabielle
» a pu produire des guérisons si nombreuses, si extra-
» ordinaires, si diverses, et éteindre soudainement
» tant de maladies de genre si différent et parfois
» même si opposé.

» Alors surtout, » ajoutait-on, « que la Science a
» déclaré avec autorité, par l'analyse des maîtres, que
» cette eau n'avait par elle-même aucun caractère
» minéral et thérapeutique, et que, chimiquement,
» elle n'est autre chose que de l'eau pure. »

La Médecine, consultée, n'était point, après le mûr et consciencieux examen de ces guérisons extraordinaires, moins décisive en ses conclusions :

« En jetant un coup d'œil d'ensemble sur ces gué-
» risons, » disait le Rapport médical, « on est frappé
» tout d'abord de la facilité, de la promptitude, de
» l'instantanéité avec lesquelles elles sortent du sein
» de leur cause productrice ; de la violation, du bou-
» leversement complet de toutes les méthodes théra-
» peutiques qui règnent dans leur accomplissement ;
» des contradictions que reçoivent les préceptes et les
» prévisions de la Science ; de cette espèce de dédain
» qui se joue de l'ancienneté, de la profondeur et de
» la résistance du mal ; du soin caché, mais réel
» néanmoins, avec lequel toutes les circonstances
» sont arrangées et combinées, pour montrer qu'il y

» a, dans la guérison qui s'opère, un événement tout
» à fait en dehors de l'ordre habituel de la nature.

» De tels phénomènes dépassent la portée de l'esprit
» humain. Comment comprendrait-il, en effet, l'op-
» position qui existe :

» Entre la simplicité du moyen et la grandeur du
» résultat ?

» Entre l'unité du remède et la diversité des mala-
» dies ?

» Entre la courte durée de l'application de l'agent
» curatif et la longueur des traitements indiqués par
» l'art ou la science ?

» Entre l'efficacité soudaine du premier et la longue
» inutilité des seconds ?

» Entre la chronicité du mal et l'instantanéité de
» la guérison ?

» Il y a là certainement une Force contingente,
» supérieure à celles qui ont été départies à la nature,
» étrangère par conséquent à l'eau dont elle se sert
» pour les manifestations de sa puissance. »

Devant tant de faits éclatants, si soigneusement et si publiquement avérés ; en présence de l'enquête si consciencieuse, si complète, si approfondie de la Commission ; en regard des déclarations et des conclusions si formelles de la Chimie et de la Médecine réunies, l'Évêque ne pouvait qu'être convaincu. Il le fut pleinement.

Toutefois, par cet esprit de prudence extrême que nous avons eu plusieurs fois l'occasion de remarquer dans le courant de ce récit, Mgr Laurence, avant

de prononcer solennellement le verdict épiscopal sur cette grande question, demanda une sanction nouvelle à ces guérisons miraculeuses : la sanction de la durée.

Il laissa s'écouler trois ans.

Une seconde enquête fut faite alors. Les guérisons que nous avons signalées plus haut comme surnaturelles subsistaient. Nul ne vint ni retirer son premier témoignage ni contester les faits. Les œuvres de Celui qui règne dans l'éternité n'ont rien à craindre de l'épreuve du temps.

Ce fut après cette surabondante série de démonstrations, de preuves et de certitudes, que Mgr Laurence rendit enfin le Jugement qu'on attendait de lui. Le voici dans ses principales dispositions :

## VII

*Mandement de Mgr l'Évêque de Tarbes portant jugement sur l'Apparition qui a eu lieu à la Grotte de Lourdes.*

« Bertrand-Sévère-Laurence, par la Miséricorde » divine et la grâce du Saint-Siége Apostolique, Évê- » que de Tarbes, Assistant au Trône Pontifical, etc.

» Au Clergé et aux Fidèles de notre diocèse, salut » et bénédiction en Notre-Seigneur Jésus-Christ.

» A toutes les époques de l'humanité, Bien-Aimés » Coopérateurs et Très-Chers Frères, de merveil-



» leuses communications se sont établies entre le » Ciel et la Terre. Dès l'origine du monde, le Sei- » gneur apparut à nos premiers parents pour leur » reprocher le crime de leur désobéissance. Dès les » siècles suivants, nous le voyons converser avec les » Patriarches et les Prophètes ; et l'Ancien Testament » est souvent l'histoire des célestes Apparitions dont » furent favorisés les enfants d'Israël.

» Ces divines faveurs ne devaient pas cesser avec la » loi mosaïque ; au contraire, elles devaient être, sous » la loi de grâce, et plus nombreuses et plus éclatantes.

» Dès le berceau de l'Église, dans ces temps de » persécution sanglante, les chrétiens recevaient la » visite de Jésus-Christ ou des Anges, qui venaient, » tantôt leur révéler les secrets de l'avenir, tantôt les » délivrer de leurs chaînes, tantôt les fortifier dans les » combats. C'est ainsi, selon la pensée d'un judicieux » écrivain, que Dieu encourageait ces illustres confes- » seurs de la foi, alors que les puissants de la terre » réunissaient tous leurs efforts pour étouffer dans » son germe la doctrine qui devait sauver le monde.

» Ces manifestations surnaturelles ne furent pas le » partage exclusif des premiers siècles du Christia- » nisme. L'histoire atteste qu'elles se sont perpétuées » d'âge en âge pour la gloire de la Religion et l'édifi- » cation des Fidèles.

» Parmi les célestes Apparitions, celles de la Très- » Sainte Vierge occupent une large place, et elles ont » été pour le monde une source abondante de béné- » dictions. En parcourant l'univers catholique, le » voyageur rencontre, placés de distance en distance,

» des Temples consacrés à la Mère de Dieu ; et plu-
» sieurs de ces monuments doivent leur origine à
» l'Apparition de la Reine du Ciel. Nous possédons
» déjà un de ces sanctuaires bénis, fondé, il y a quatre
» siècles, à la suite d'une révélation faite à une jeune
» bergère, et où des milliers de pèlerins vont tous les
» ans s'agenouiller devant le trône de la glorieuse
» Vierge Marie pour implorer ses bienfaits[2].

» Grâces soient rendues au Tout-Puissant ! dans les
» trésors infinis de ses bontés, il nous réserve une fa-
» veur nouvelle. Il veut que, dans le diocèse de Tar-
» bes, un nouveau sanctuaire soit élevé à la gloire de
» Marie. Et quel est l'instrument dont il va se servir
» pour nous communiquer ses desseins de miséri-
» corde ? C'est encore *ce qu'il y a de plus faible dans le*
» *monde :* une enfant de quatorze ans, Bernadette
» Soubirous, née à Lourdes, d'une famille pauvre. »

Ici Sa Grandeur racontait sommairement les Apparitions de la Très-Sainte Vierge à Bernadette. Le lecteur les connaît. Mgr Laurence discutait ensuite les faits.

« Tel est en substance, » continuait le Prélat, « le récit
» que nous avons recueilli de la bouche de Bernadette,
» en présence de la Commission réunie pour l'enten-
» dre une seconde fois.

» Ainsi la jeune fille aurait vu et entendu un être se
» disant l'Immaculée Conception, et qui, bien que
» revêtu d'une forme humaine, n'aurait été ni vu ni
» entendu par aucun des nombreux spectateurs pré-



» sents à la scène. Ce serait, par conséquent, un être
» surnaturel. Que faut-il penser de cet événement ?

» Vous ne l'ignorez pas, Nos Très-Chers Frères,
» l'Église apporte une sage lenteur dans l'appréciation
» des faits surnaturels : elle demande des preuves
» certaines, avant de les admettre et de les proclamer
» divins. Depuis la déchéance originelle, l'homme,
» surtout en cette matière, est sujet à bien des erreurs.
» S'il n'est pas égaré par sa raison devenue si débile,
» il peut être victime des artifices du démon. Qui ne
» sait que parfois il se transforme en ange de lumière,
» pour nous faire tomber plus facilement dans ses
» piéges[3] ? Aussi le Disciple bien-aimé nous recom-
» mande-t-il de ne pas croire à tout esprit, mais d'é-
» prouver si les esprits viennent de Dieu[4]. Cette épreuve,
» nous l'avons faite, Nos Très-Chers Frères. L'événe-
» ment dont nous vous entretenons est, depuis quatre
» années, l'objet de notre sollicitude ; nous l'avons suivi
» dans ses phases différentes ; nous nous sommes in-
» spiré auprès de la Commission, composée de prêtres
» pieux, instruits, expérimentés, qui ont interrogé
» l'enfant, étudié les faits, tout examiné, tout pesé.
» Nous avons aussi invoqué l'autorité de la Science,
» et nous sommes demeuré convaincu que l'Apparition
» est surnaturelle et divine, et que, par conséquent,
» ce que Bernadette a vu, c'est la Très-Sainte Vierge.
» Notre conviction s'est formée sur le témoignage de
» Bernadette, mais surtout d'après les faits qui se sont
» produits, et qui ne peuvent être expliqués que par
» une intervention divine.

» Le témoignage de la jeune fille présente toutes les

» garanties que nous pouvons désirer. Et d'abord, sa » sincérité ne saurait être mise en doute. Qui n'ad- » mire, en l'approchant, la simplicité, la candeur, la » modestie de cette enfant? Pendant que tout le monde » s'entretient des merveilles qui lui ont été révélées, » seule, elle garde le silence: elle ne parle que quand on » l'interroge; alors elle raconte tout sans affectation, » avec une ingénuité touchante; et, aux nombreuses » questions qu'on lui adresse, elle fait, sans hésiter, » des réponses nettes, précises, pleines d'à-propos, » empreintes d'une forte conviction. Soumise à de » rudes épreuves, elle n'a jamais été ébranlée par les » menaces; aux offres les plus généreuses, elle a ré- » pondu par un noble désintéressement. Toujours d'ac- » cord avec elle-même, elle a, dans les différents in- » terrogatoires qu'on lui a fait subir, constamment » maintenu ce qu'elle avait déjà dit sans y rien ajou- » ter, sans en rien retrancher. La sincérité de Berna- » dette est donc incontestable. Ajoutons qu'elle est » incontestée. Ses contradicteurs, quand elle en a eu, » lui ont eux-mêmes rendu cet hommage.

» Mais, si Bernadette n'a pas voulu tromper, ne » s'est-elle pas trompée elle-même? N'a-t-elle pas cru » voir et entendre ce qu'elle n'a point vu ni entendu? » N'a-t-elle pas été victime d'une hallucination? — » Comment pourrions-nous le croire? La sagesse de ses » réponses révèle dans cette enfant un esprit droit, » une imagination calme, un bon sens au-dessus de » son âge. Le sentiment religieux n'a jamais présenté » en elle un caractère d'exaltation; on n'a constaté » dans la jeune fille ni désordre intellectuel, ni altéra-





» tion de sens, ni bizarrerie de caractère, ni affection » morbide qui ait pu la disposer à des créations ima- » ginaires. Elle a vu, non pas une fois seulement, mais » dix-huit fois; elle a vu d'abord subitement alors » que rien ne pouvait la préparer à l'événement qui » s'est accompli; et, durant la Quinzaine, lorsqu'elle » s'attendait à voir tous les jours, elle n'a rien vu pen- » dant deux jours, quoiqu'elle se trouvât dans le même » milieu et dans des circonstances identiques. Et puis » que se passait-il pendant les Apparitions? Il s'opérait » une transformation dans Bernadette: sa physiono- » mie prenait une expression nouvelle, son regard » s'enflammait, elle voyait des choses qu'elle n'avait » jamais vues, elle entendait un langage qu'elle n'avait » jamais entendu, dont elle ne comprenait pas toujours » le sens, et dont cependant elle conservait le souvenir. » Ces circonstances réunies ne permettent pas de croire » à une hallucination: la jeune fille a donc réellement » vu et entendu un être se disant l'Immaculée Concep- » tion; et, ce phénomène ne pouvant s'expliquer natu- » rellement, nous sommes fondé à croire que l'Appa- » rition est surnaturelle.

» Le témoignage de Bernadette, déjà important par » lui-même, emprunte une force toute nouvelle, nous » dirons même son complément, des faits merveilleux » qui se sont accomplis depuis le premier événement. » Si l'on doit juger l'arbre par ses fruits, nous pouvons » dire que l'Apparition racontée par la jeune fille est » surnaturelle et divine, car elle a produit des effets » surnaturels et divins. Que s'est-il passé, Nos Très- » Chers Frères? L'Apparition était à peine connue, que